



Rupture de contrat de travail

Par Muffbcn

Bonjour,

J'ai pris la décision de rompre mon contrat de travail dans mon entreprise après de 7 ans.

Les conditions ne sont plus favorables pour continuer : manque de travail, environnement toxique et un peu d'harcèlement.

Mon employeur est d'accord avec moi aussi .

J'ai posé la question si ce sera une rupture conventionnelle . La réponse est non. Ce sera un autre modalité , un nouveau protocole de sortie . Maintenant, il y a de sorties différents avec une nouvelle loi.

Je n'ai rien signé encore . Je suis perdu. J'ai cherché mais je ne trouve rien. Je ne sais pas qu'est-ce qu'il peut proposer comme rupture de contrat

Par kang74

Bonjour

Je ne connais pas de nouvelles loi à part celle de l'abandon de poste qui vaudra démission .
Donc autant démissionner ...

On ne peut rompre un contrat que par :

- une démission
- un licenciement
- une rupture conventionnelle .

Cela n'a pas changé ...

Par Muffbcn

et le départ négocié?

Par kang74

Le départ négocié sauf cas particulier ne donne pas le droit aux indemnités chômage.

Après si vous avez un délégué syndical vous pouvez vous rapprocher de lui, il existe parfois des possibilités de transaction avec son aide .

Par Muffbcn

Oui mais je suis méfiant avec l'aide d'une personne qui doit rester dedans encore. Il peut avoir de conséquences après de ma sortie. Je ne pense pas qu'ils se mouillent pour quelqu'un